

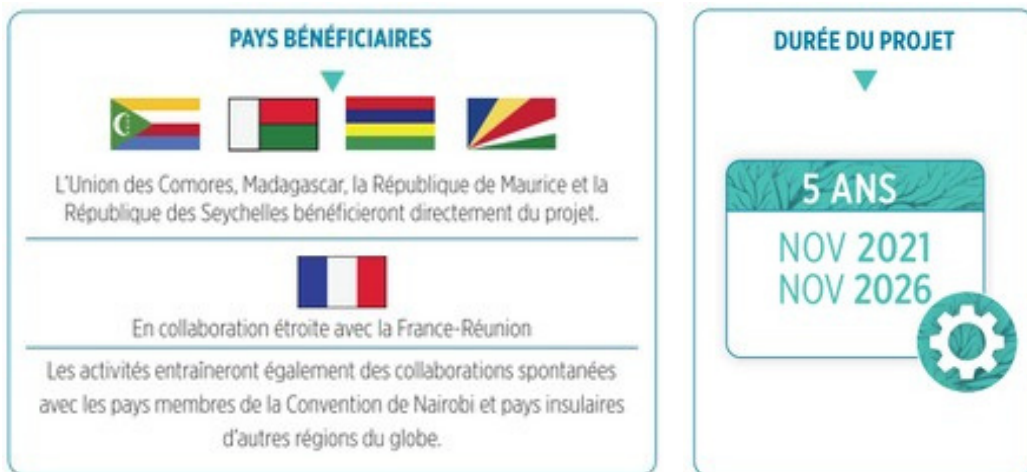
RECOS - RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS DU SUD-OUEST DE L'Océan Indien

/ CONTEXTE REGIONAL /

Les écosystèmes côtiers des pays du Sud-ouest de l'océan Indien de la Commission de l'océan Indien (COI) sont remarquables mais aussi très vulnérables. Zones majeures pour la plupart des pays où se concentrent les populations, ils subissent en effet des perturbations d'ordre physique en raison d'événements climatiques extrêmes dont l'intensité et la probabilité d'occurrence s'accroissent avec les effets du changement climatique et les pressions humaines.

/ LE PROJET RECOS /

L'objectif global du projet RECOS est de renforcer la résilience des populations littorales face aux effets du changement climatique en restaurant les services rendus par les écosystèmes.



LE PROGRAMME D'ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES

Porté par le projet RECOS - Résilience des populations et des écosystèmes du Sud-Ouest de l'océan Indien, le programme d'échanges d'expériences a pour objectif la diffusion et la capitalisation des expertises de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) dans la région. Il s'inscrit dans un cadre général de renforcement de capacités des acteurs de la gestion des zones côtières et marine des Etats membres de la COI. Le programme permet aux acteurs éligibles de bénéficier de l'expérience d'un pair dans la région, par le moyen de visites de terrain.

/ PRINCIPES OPERATIONNELS DU PROGRAMME D'ECHANGES D'EXPERIENCES /

Dans le cadre du programme, le projet RECOS permet la prise en charge des coûts de déplacements liés à l'échange (billets d'avion, hébergement, location de voiture/bateau/moto, carburant...). Sur le principe d'une base partenariale, le projet ne financera pas de salaires ou autres rétributions pour le demandeur ou le porteur d'expertise. Un accompagnement personnalisé est également prévu par l'équipe RECOS afin de faciliter la mise en relation entre les acteurs dans toutes les étapes du suivi de la demande, depuis le premier contact jusqu'à la réalisation de l'opération. Le traitement des demandes sera effectué au fil de l'eau durant toute la durée du projet. Le demandeur peut bénéficier d'un appui par année pour une opération d'échanges d'expériences sur la même thématique.



Quels sont les acteurs éligibles ?

- Les **ressortissants des pays membres de la COI et bénéficiaires du projet RECOS** (Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles)
- **Tout acteur intervenant dans la gestion des zones côtières** (associations, ONG, secteur privé, instituts de recherche, universités, autorités locales...)
- Il devra justifier son implication dans la mise en œuvre d'actions liées aux **thématiques du projet RECOS**, ainsi que ses besoins liés à l'échange (durée, thématique de l'expertise, budget, nombre de personnes se déplaçant...)

Quelles sont les thématiques éligibles ?

- Echanges contribuant à renforcer les **thématiques du volet scientifique** du projet :



La gestion des AMP/LMMA



La gestion et la restauration des écosystèmes marins et côtiers (mangroves, herbiers marins, récifs coralliens)



Les mécanismes de gestion intégrée des zones côtières



L'éducation à l'environnement marin et côtier

- Echanges contribuant à la mise en œuvre d'un **plan local GIZC** (ou équivalent, comme les plans de gestion d'aires marine protégées)

Quand candidater ?

Le programme est ouvert durant toute la durée du projet RECOS, **d'avril 2023 à mai 2026**

VOUS SOUHAITEZ CANDIDATER ?



Contactez-nous

☎ **(+230) 5451 5865**



RECOS@coi-ioc.org